



Courrier de Rome

Informations Belges - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLI n° 316 (506)

Mensuel - Nouvelle Série

Novembre 2008

Le numéro 3€

PIANO, FORTE !

Mgr Giuseppe De Rosa, ancien professeur de théologie dogmatique à la Faculté Pontificale d'Italie méridionale, a écrit un essai sur la pensée de Bruno Forte (actuellement archevêque de Chieti) dans « *Divus Thomas* » (1986-87), republié en 1988 par le « Collegio Alberoni » de Piacenza. Dans cet essai, l'auteur se fonde essentiellement sur le livre de Forte *Jésus de Nazareth, Histoire de Dieu, Dieu de l'Histoire* (1981). Forte avait été l'élève de Mgr De Rosa et lui avait ensuite succédé à son poste de professeur, lorsque De Rosa avait pris sa retraite.

Mgr De Rosa va droit au but et écrit que « le contenu doctrinal du livre [...] du point de vue de l'orthodoxie catholique, se révèle très discutable et non sans danger », avec « des erreurs et des déviations [...], des interprétations témérairement personnelles et anti-traditionnelles des principaux mystères chrétiens » (p. 4). Cet « *incipit* » nous fait comprendre la gravité du « problème Forte ». Mgr De Rosa avoue qu'en qualité d'ex-professeur et prédécesseur de Forte à la chaire de théologie dogmatique de la Faculté Pontificale d'Italie méridionale, il avait longtemps espéré que d'autres que lui prendraient l'initiative de mettre en évidence ses erreurs et ses déviations. Mais comme personne ne disait rien, et que les erreurs philosophiques et théologiques de cette dangereuse « théologie » se répandaient dans différents milieux, il avait considéré devoir surmonter son hésitation « dans l'intérêt de la vérité » (p. 4). Vérité dont nous devons constater, à la lecture de cet essai, qu'elle n'a pas tenu à cœur à ceux qui n'ont tenu aucun compte des critiques motivées et sereines de Mgr De Rosa (et d'autres), en promouvant de façon irresponsable Bruno Forte à des postes aux responsabilités de plus en plus grandes.

ROMANTISME THÉOLOGIQUE

Bruno Forte, né à Naples le 1^{er} août 1949, a été ordonné prêtre le 18 avril 1973, et a obtenu en 1974 son doctorat en théologie à la Faculté de théologie de Naples. Il a poursuivi des études à Tübingue et à Paris, et a obtenu

son diplôme en philosophie à l'Université de Naples. En tant que théologien, il a présidé la commission préparatoire au document *Mémoire et réconciliation* qui a accompagné le « *mea culpa* », ou plutôt le « *sua culpa* » (*Ecclesiae preconiliaris*) de Jean-Paul II, à l'occasion du Jubilé de l'an 2000. Le 26 juin 2004, il a été nommé Archevêque de Chieti-Vasto, et sacré par le cardinal Joseph Ratzinger. Il est président de la *Commission Épiscopale pour la Doctrine de la Foi*.

Les maîtres de Forte sont Heidegger (†1976)¹, Bultmann (†1976)², Rahner (†1984)³, Jasper (†1969)⁴, Lévinas et Mounier (†1950)⁵. De « tels pères » ne pouvait

1. « La difficulté et l'obscurité de la philosophie de Heidegger, son caractère fluctuant et insaisissable, sont en partie l'image même de sa façon de comprendre la réalité et la vérité, puisque l'être s'exprime et se révèle dans une fragilité et une ambiguïté de signes qu'il est difficile de saisir » (*Dictionnaire de philosophie*, Milan, Rizzoli, 1976).

2. Théologien protestant 1°) paladin de la « théorie des formes » (*formgeschichte*), selon laquelle l'exégèse du Texte Sacré doit être menée philosophiquement par l'étude des formes littéraires propres à l'Auteur sacré, abstraction faite de l'interprétation spirituelle donnée par les Pères de l'Église, comme si le Livre saint était un écrit humain, et non divinement inspiré ; 2°) inventeur de la « démythisation », c'est-à-dire la réinterprétation du christianisme pour le libérer du revêtement mythologique et le ramener à l'annonce originale et originelle (*Kerygma*) de la communauté des premiers chrétiens. « La base de cette récupération d'authenticité est constituée par l'existentialisme de Heidegger » (*Encyclopédie de philosophie*, Milan, Garzanti, 1981).

3. Cf. *Le Courrier de Rome* d'octobre 2008.

4. « Toute tentative d'embrasser l'être [...], pour Jasper, est vouée à l'échec. L'être est toujours au-delà, et l'horizon est inaccessible » (*Dictionnaire de philosophie*, Milan, Rizzoli, 1976). L'homme se replie alors sur lui-même, sur son existence (existentialisme), mais cela aussi est transcendance, puisqu'il en appelle essentiellement à un autre que soi.

VIII^e CONGRÈS
de
SÌ SÌ NO NO - COURRIER DE ROME
Voir le détail du congrès p. 3

descendre qu'un « tel fils » hétérodoxe, comme le démontre De Rosa, si bien que son système de pensée pourrait être défini comme une « *fantapoétologie* », ce que Mgr Ugo Emilio Lattanzi, de l'Université Pontificale du Latran appelait justement « *romantisme théologique* ». Le premier livre de Forte paraît en 1981 (et c'est celui que De Rosa prend en considération), le dernier remonte à 1996 (*La parole de la foi*). La ligne (pour ainsi dire) est toujours la même.

COMMENT PRÉSENTER DIEU AU MONDE MODERNE, SELON FORTE

Comment parler de Dieu et du Christ au monde moderne est la préoccupation « pastorale » de Forte, qui le conduit – écrit Mgr De Rosa – à « un esprit équivoque d'irénisme doctrinal » (p. 5). En effet, selon Forte, à un monde sécularisé comme le monde d'aujourd'hui, il faut présenter Jésus comme « un Dieu *subversif* » (p. 7). De plus cette conception du Christ, très sociale et horizontale, et très peu transcendante et surnaturelle, pousse Forte à parler (comme Moltmann, né en

5. « Formé sous l'influence de C. Péguy et de J. Maritain, il fonda en 1932 la revue « *Esprit* » qui devait devenir l'une des principales expressions du catholicisme *engagé* en France [...]. Il anticipe de nombreux thèmes du dialogue ultérieur entre chrétiens et marxistes » (*Encyclopédie de philosophie*, Milan, Garzanti, 1981). Mounier a cherché à concilier Marx et Kierkegaard, à travers le « *personnalisme* », une sorte de « paradis sur terre ou d'église des humbles », qui évite tant l'individualisme bourgeois que le collectivisme communiste. Plus qu'un philosophe, Mounier fut un idéologue qui exerça une forte influence sur le renouveau de la façon de se sentir « chrétiens » dans le monde moderne.

1926) « de souffrance dans la Trinité, c'est-à-dire en Dieu, et non seulement dans le Christ (vrai Dieu et vrai homme et donc passible dans son humanité), renouvelant la vieille hérésie des « Patripaschistes » et du « monophysisme théopaschiste »⁷. De Rosa cite des passages sans équivoque de Forte : « Si le Fils souffre, c'est parce que le Père souffre en le précédant sur la *via dolorosa* » (p. 11) ; le Christ a subi un « un réel abandon » de la part du Père. Hypothèse inconciliable avec l'orthodoxie catholique – commente De Rosa (p. 13) – parce que le Verbe est « *inséparablement* » uni à la nature humaine individuelle du Christ, et de plus les trois Personnes divines sont *inséparablement* unies entre elles, comme l'a défini le Concile de Florence dans le *Decreto pro Jacobitis* (Denz. 704). En somme, pour J. Moltmann et pour les théologiens de la « *souffrance de Dieu* », suivis par Forte, ce n'est pas seulement le Christ en tant qu'homme qui a souffert, mais aussi le Christ en tant que Verbe divin, avec le Père et le Saint-Esprit. Cette hypothèse est hétérodoxe, puisqu'il est divinement révélé que Dieu est pur esprit, acte pur, transcendant, et par conséquent non sujet à changements ni à souffrance. En revanche le « Dieu » de Forte

est « un «Dieu» *in fieri*, sujet à devenir, et un «Dieu» immanent qui, loin de transcender le monde, s'identifie à lui et en fait partie » (p. 14). Le « Dieu » de Forte est celui de Giordano Bruno, de Spinoza et de Teilhard de Chardin, ce n'est pas celui de l'Évangile ni de la foi catholique (Denz. 254, 316, 428, 703, 1782), qui professe l'absolue immutabilité de Dieu : « *Ego sum Dominus et non mutator* »⁸.

Forte, observe De Rosa, « s'emmêle dans une véritable antinomie, en proclamant la transcendance de Dieu et en lui attribuant en même temps une réelle passibilité, qui à son tour implique [en Dieu] un réel devenir, une réelle mutabilité et une réelle histoire. Antinomie à laquelle il ne serait possible de se soustraire que si l'une des deux réalités [...] – transcendance et passibilité – était comprise non au sens rigoureusement propre, mais dans un sens métaphorique, ou, quoi qu'il en soit, impropre » (pp. 15-16). Mais Forte, en allant – hégéliennement – dialectiquement trop vite, attribue à Dieu une véritable souffrance ; il ne peut donc pas lui attribuer une véritable transcendance, mais seulement une transcendance au sens relatif et impropre, comme la « transcendantalité » dont parle la philosophie moderne, et qui n'est pas la vraie transcendance attribuée à Dieu par la philosophie et la théologie catholiques. Donc Forte : piano ! Sinon vous risquez de tomber (si ce n'est déjà fait) dans *L'aventure de la théologie progressiste* (Milan, Rusconi 1974), et dans le *Virage anthropologique de Karl Rahner* (Milan, Rusconi 1974), décrits par le p. Cornelio Fabro. Or « aventures » et « virages » à grande vitesse sont fatals pour l'intégrité de la foi. Si tout est devenir, évolution, la « Théologie éternelle » est dépassée par la « Théologie rapide », alors que dans le domaine de la divine Révélation, il faut avancer avec des pieds de plomb pour ne pas être victime d'excès de vitesse et de frénésie (plus encore que d'hérésie) de l'action.

LA DISSOLUTION DE LA THÉOLOGIE

Forte, dans l'ivresse de la vitesse, se heurte à la Révélation, qui, contrairement à ce qu'il semble penser, n'est pas imparfaite, n'est pas en devenir, n'a aucune lacune, est immuable, homogène, et peut uniquement être approfondie (Denz. 2021, 1705, 1800, 1819, 1656) ; il

8. Sur l'historicisme de Forte en théologie, sur les traces de Gioacchino da Fiore, G.B. Vico et B. Croce, cf. G.B. MONDIN *Histoire de la théologie*, BO, DSD, 1997, IV vol.

se heurte à l'enseignement constant du Magistère ecclésiastique, mais aussi à la nature même de la théologie, qui d'une prémisses de foi, à travers une prémisses mineure de raison, tire une conclusion théologiquement certaine. En revanche, « le *caractère subversif* [...] que Forte manifeste dans le domaine de la science théologique [conduit à la]... *dissolution de la théologie en anthropologie* » (p. 25) : si dans le devenir constant, universel et incessant, Dieu et homme se confondent et s'identifient, la théologie devient anthropologie et réciproquement, en conciliant (hégéliennement) l'inconciliable : théocentrisme et anthropocentrisme.

La « théologie » de Forte, en plus d'être antimétaphysique, est aussi illogique, dans la mesure où elle refuse la méthode de raisonnement par syllogisme pour un certain romantisme *théo-poétique*, et elle tombe donc dans la contradiction, comme nous l'avons vu, en affirmant que Dieu change, alors qu'il est en réalité acte pur, dans lequel rien n'est en puissance, n'est transcendant et immanent à la fois et sous le même rapport. De plus, comme tous les antimétaphysiciens, Forte se répète jusqu'à l'ennui, sans rien dire de compréhensible, pour cacher ses propres contradictions ; son discours est pur *flatus vocis*, paroles vides qui n'expriment pas d'idées, lesquelles constituent l'essence des choses réelles. Mgr De Rosa, en effet, lui reproche « un amas de paroles et de digressions répétitives, qui rendent extrêmement difficile la compréhension du noyau de sa pensée » (p. 54) influencée par Teilhard de Chardin et par les nouveaux théologiens. Ceux-ci, plus que des théologiens, sont des « bavards », car la théologie est une science exacte et rigoureuse, alors que leur discours est un pur « bavardage » à vide.

UN GRAVE AVERTISSEMENT

Mgr De Rosa termine son essai en écrivant : « La modernité et le nouveau théologique [...] ne peuvent faire abstraction de la fidélité doctrinale [...], l'authentique modernité et l'authentique nouveau de la réflexion théologique ne peuvent se réaliser que dans la fidélité à la Tradition, suivant la règle d'or de saint Vincent de Lérins, pour laquelle le vrai progrès théologique se réalise "*in eodem sensu et in eadem sententia*" afin de dire "de façon nouvelle la vérité ancienne, et de nous sauver des erreurs anciennes et nouvelles". »

Agostino

SUR LA « MORT CÉRÉBRALE » « L'OSSERVATORE ROMANO » CÈDE-T-IL À « L'INTOLÉRANCE MÉDIATIQUE » ?

Nous avons reçu de Famiglia & Civiltà (Gènes) le communiqué de presse suivant :

Notre Association, à la suite de l'article publié par L'Osservatore Romano, exprime sa satisfaction au sujet de l'éclairage finalement apporté sur la tragique fiction de la « mort cérébrale », hélas aujourd'hui encore soutenue

officiellement par certains scientifiques et par la hiérarchie ecclésiastique.

Après des années de dur combat, entre l'incompréhension et l'hostilité d'une majorité, la vérité est en train de se faire jour progressivement, laissant entrevoir un monde d'horreurs et d'intérêts sordides (que l'on pense, par exemple, à l'incitation massive et étatique aux

« dons » d'organes qui est faite en particulier auprès des jeunes).

La ferme opposition de notre association à la nouvelle définition de la mort, à des fins utilitaristes, a ainsi été confirmée avec autorité.

Merci pour votre hospitalité.

Gènes, le 03/09/2008.
Le président (Carlo Barbieri)

VIII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE de SÌ SÌ NO NO

En partenariat avec l'Institut Universitaire Saint Pie X et D.I.C.I.

L'ÉGLISE D'AUJOURD'HUI : CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE S.E. MGR BERNARD FELLAY
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

2 Janvier 2009, église Saint-Nicolas du Chardonnet, salle des catéchismes
3 et 4 Janvier 2009, Palais de la Mutualité, salle Jussieu

Inscriptions possibles chaque matin sur place à partir de 8h30 ;

participation aux frais : 3 jours 25 €, 2 jours 20 €, 1 jour 10 €, étudiants 8 €.

Pour toute correspondance spécifier : secrétariat du congrès : 15 rue Pierre Corneille 78000 Versailles,
tel 01 39 51 08 73, courrierderome@wanadoo.fr

1) LES PRINCIPES ET LA MÉTHODE D'UN NOUVEAU DISCOURS (Vendredi 2 janvier 2009 de 14h00 à 17h00)

- Joseph Ratzinger. Théologien, Cardinal, Pape : rupture ou continuité ? *Abbé F. Knittel*
- Pour une critique de l'herméneutique philosophique. *Prof. P. Pasqualucci*
- Comprendre la crise. Le tournant herméneutique de la théologie contemporaine. *Dott.sa L. Scrosati*

2) LES POINTS NÉVRALGIQUES DE CE NOUVEAU DISCOURS (Samedi 3 janvier de 9h00 à 12h00)

- La définition et l'unicité de l'Église - À propos de la Note doctrinale sur le *subsistit in* du 11 juillet 2007. *Abbé P. Bourrat*
- La mission de l'Église - À propos de la Note doctrinale sur quelques aspects de l'évangélisation du 3 décembre 2007. *Abbé A. Calderón*
- La royauté sociale de Notre Seigneur - À propos des discours de Benoît XVI, du contresyllabus à la laïcité positive. *Abbé J.M. Gleize*

3) L'ÉGLISE AUJOURD'HUI (Samedi 3 janvier de 14h00 à 17h00)

- Un Pape pour deux Églises ? *Abbé A. Lorans*
- De l'humilité chrétienne à une Église humiliée. *Prof. M. D'Amico*
- Principe et fondement de notre combat. *Abbé N. Pfluger*

4) CONCLUSION ET SYNTHÈSE (Dimanche 4 janvier de 14h00 à 17h00)

(Le matin est réservé aux messes des prêtres)

- Situation de la Messe dans l'Église après le *Motu Proprio*. *Abbé E. du Chalard*
- Situation actuelle à Rome. *S.E. Mgr. B. Fellay*

Hélas, on le sait, ce même 3 septembre 2008, le jésuite Federico Lombardi, directeur du service de presse du Vatican, s'est empressé de préciser que l'article paru dans *L'Osservatore Romano* « ne peut pas être considéré comme une position du magistère de l'Église » (ce n'était pas la question), et le « Conseil pontifical pour la pastorale de la santé » a pris ses distances en ajoutant que, pour compétent que soit son auteur (Lucetta Scaraffia, membre du Comité national de bioéthique), l'article ne faisait qu'exprimer son « opinion personnelle ».

Ces mises au point immédiates ressemblent fort à un repli face aux réactions enflammées des partisans de la « mort cérébrale », dont il n'aurait pas été difficile de réfuter les arguments, comme les a réfutés *Corrispondenza Romana* dans la mise au point que nous publions intégralement ci-dessous.

Considérations sur la « mort cérébrale » après l'article de *L'Osservatore Romano*

L'intolérance médiatique contre l'éditorial de Lucetta Scaraffia, *Les signes de la mort*, paru dans *L'Osservatore Romano* du 3 septembre 2008, conduit à quelques considérations sur le sujet délicat et crucial de la mort cérébrale.

Tout le monde peut s'accorder sur la définition, en négatif, de la mort comme « fin de la vie ». Mais qu'est-ce que la vie ? La biologie qualifie de vivant un organisme qui porte en soi un principe unitaire et intégrateur qui en coordonne les parties et en dirige l'activité. Les organismes vivants sont traditionnelle-

ment classés en végétaux, animaux et humains. La vie de la plante, de l'animal et de l'homme, bien que de nature différente, pré suppose dans tous les cas un système intégré animé par un principe actif et unificateur. La mort de l'individu vivant, sur le plan biologique, est le moment où cessent les fonctions du principe vital qui lui est propre. Laissons de côté le fait que, pour l'être humain, ce principe vital, appelé âme, soit de nature spirituelle et incorruptible. Arrêtons-nous à la notion, unanimement admise, que l'homme peut être dit cliniquement mort quand le principe qui le vivifie s'est éteint et que l'organisme, privé de son centre ordonnateur, commence un processus de dissolution qui mènera à la décomposition progressive du corps.

La science, jusqu'à présent, n'a pas été capable de démontrer que le principe vital de l'organisme humain se trouve dans tel ou tel organe du corps. En effet, le système intégrateur du corps, considéré comme un « tout », n'est pas localisable dans un organe déterminé, fût-il important, comme le cœur ou l'encéphale. Les activités cérébrales et cardiaques présupposent la vie, mais ce n'est pas à proprement parler en elles que se trouve la cause de la vie. Il ne faut pas confondre les activités avec leur principe. La vie est quelque chose d'insaisissable qui transcende les organes matériels de l'être animé, et qui ne peut pas être mesuré matériellement, et encore moins créé : c'est un mystère de la nature, sur lequel il est juste que la science travaille, mais dont la science n'est pas maîtresse. Lorsque la science prétend créer ou manipuler la vie, elle

se fait philosophie et religion, glissant vers le « scientisme ».

L'ouvrage *Finis Vita. La mort cérébrale est-elle encore la vie ?*, publié en coédition par le Conseil National [italien-ndt] de la Recherche et par Rubettino (Soveria Mannelli 2008), avec la participation de dix-huit spécialistes internationaux, démontre ces notions en presque cinq cents pages. Non seulement on ne peut pas accepter le critère neurologique qui fait référence à la « mort corticale » car une partie de l'encéphale reste intacte, et la capacité de régulation centrale des fonctions homéostatiques et végétatives demeure ; non seulement on ne peut pas accepter le critère qui fait référence à la mort du tronc-encéphale car il n'est pas démontré que les structures au-dessus du tronc aient perdu la possibilité de fonctionner si elles sont stimulées d'une autre façon ; mais on ne peut pas non plus accepter le critère de la « mort cérébrale », comprise comme cessation permanente de toutes les fonctions de l'encéphale (cerveau, cervelet et tronc cérébral) avec pour conséquence un état de coma irréversible. Le professeur Carlo Alberto De Fanti lui-même, neurologue partisan de l'euthanasie, auteur d'un livre consacré à ce sujet (*Soglie*, Bollati Boringhieri, Turin, 2007), a admis que la mort cérébrale peut être définie comme un « point de non-retour », mais qu'elle « ne coïncide pas avec la mort de l'organisme comme un tout (qui n'est vérifiée qu'après l'arrêt cardiocirculatoire) » (« *L'Unità* », 3 septembre 2008). Il est clair que le « point de non retour », à supposer qu'il en soit vraiment un, est une situation de

très grave infirmité, mais qu'il n'est pas la mort de l'individu.

L'irréversibilité de la perte des fonctions cérébrales, confirmée par l'« électroencéphalogramme plat », ne démontre pas la mort de l'individu. En effet, la perte totale de l'unité de l'organisme, comprise comme la capacité d'intégrer et de coordonner l'ensemble de ses fonctions, ne dépend pas de l'encéphale, ni du cœur. La confirmation de l'arrêt de la respiration et des battements du cœur ne signifie pas que la source de la vie se trouve dans le cœur ou dans les poumons. Si la tradition juridique et médicale, en Occident comme ailleurs, a toujours considéré que la mort devait être confirmée à travers l'arrêt des activités cardio-circulatoires, c'est parce que l'expérience montre que l'arrêt de ces activités est suivi, après quelques heures, du *rigor mortis*, et donc du début de la désagrégation du corps. Cela n'est aucunement le cas après la cessation des activités cérébrales. Aujourd'hui, la science permet qu'une femme présentant un électroencéphalogramme plat mène à terme une grossesse, et mette au monde un enfant sain. Un individu en état de « coma irréversible » peut être maintenu en vie, avec l'aide de moyens artificiels ; un cadavre ne pourra jamais être réanimé, même si on le branche aux appareils les plus sophistiqués.

Il nous reste à ajouter quelques considérations. Le directeur du Centre National [italien-ndt] des greffes d'organes, Alessandro Nanni Costa, a déclaré que les critères de Harvard « n'ont jamais été mis en discussion par la communauté scientifique » (« La Repubblica », 3 septembre 2008). Si cela était vrai (mais ce n'est pas le cas) il serait facile de répondre que ce qui caractérise la science, c'est justement sa capacité à toujours mettre en discussion les résultats obtenus. Tout épistémologue sait que la finalité de la science n'est pas de produire des certitudes, mais de réduire les incertitudes. D'autres, comme le professeur Francesco D'Agostino, président honoraire du Comité National [italien-ndt] de Bioéthique, soutiennent que, sur le plan scientifique, la thèse contraire à la mort cérébrale

« est largement minoritaire » (« Il Giornale », 3 septembre 2008). Le professeur D'Agostino a écrit de belles pages pour la défense du droit naturel, et il ne peut pas ignorer que le critère de la majorité peut avoir une importance sous l'aspect politique et social, mais certainement pas lorsqu'il s'agit de vérités philosophiques ou scientifiques. Intervenant dans le débat, une spécialiste « laïque » comme Luisella Battaglia observe que « la valeur des arguments ne se mesure pas au nombre de personnes qui les défendent », et que « le fait que les doutes soient avancés par des franges minoritaires n'a aucune importance du point de vue de la validité des thèses soutenues » (« Il Secolo XIX », 4 septembre 2008). Par ailleurs, sur le plan moral, l'existence même d'une possibilité de vie exige que l'on s'abstienne d'un acte potentiellement homicide. S'il n'existe que dix pour cent de possibilité qu'un homme se trouve derrière un buisson, personne n'est autorisé à ouvrir le feu dans sa direction. Dans le domaine de la bioéthique, le principe *in dubio pro vita* reste central.

La vérité est que la définition de la mort cérébrale fut proposée par la Harvard Medical School, au cours de l'été 1968, quelques mois après la première greffe de cœur de Chris Barnard (décembre 1967), pour justifier au plan éthique les greffes de cœur, qui prévoyaient que le cœur prélevé batte encore, c'est-à-dire que le « donneur », selon les canons de la médecine traditionnelle, soit encore vivant. Le prélèvement, dans ce cas, équivaut à un homicide, même s'il est réalisé « pour un bien ». La science plaçait la morale face à une question tragique : est-il permis de supprimer un malade, fût-il condamné ou dans un état irréversible, pour sauver une autre vie humaine, de « qualité » supérieure ?

Face à ce dilemme, qui aurait dû entraîner une confrontation entre des théories morales opposées, l'Université de Harvard prit la responsabilité d'une « redéfinition » de la notion de mort, qui permettait d'ouvrir la voie aux greffes, tout en contournant les écueils du débat éthique. Il n'était pas nécessaire de permettre de tuer un patient vivant ; il suffisait de

le déclarer cliniquement mort. Après le rapport scientifique de Harvard, la définition de la mort fut changée dans presque tous les états américains et, par la suite, aussi dans la majorité des pays dits développés (en Italie, le virage fut marqué par la loi du 29 décembre 1993, n. 578, dont l'art. 1 affirme : « La mort s'identifie à la cessation irréversible de toutes les fonctions du cerveau. »).

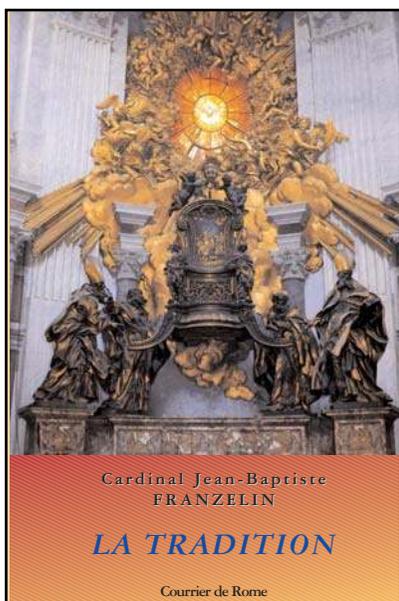
La nature du débat n'est donc pas scientifique, mais éthique. Cela est confirmé par le sénateur Ignazio Marino, qui dans un article de « La Repubblica » du 3 septembre, qualifie l'article de L'Osservatore Romano d'« acte irresponsable qui risque de mettre en danger la possibilité de sauver des centaines de milliers de vies grâce aux dons d'organes ». Ces paroles insinuent avant tout un mensonge : le risque que le refus de la mort cérébrale mène à l'arrêt de tous les types de dons, alors que le problème éthique ne concerne pas la majorité des greffes, mais ne se pose que lorsque le prélèvement d'organes vitaux entraîne la mort du donneur, comme c'est le cas pour le prélèvement du cœur. Ceci explique pourquoi Benoît XVI, qui a toujours émis des réserves à l'égard de la notion de mort cérébrale, s'est dit en son temps favorable au don d'organes (cf. Sandro Magister, *Greffes et mort cérébrales*, « L'Osservatore Romano » a brisé le tabou, www.chiesa). Le véritable problème est que le tragique prix à payer pour sauver ces vies est qu'il faut en supprimer d'autres. On veut substituer le principe utilitariste, selon lequel on peut faire le mal pour obtenir un bien, au principe occidental et chrétien selon lequel il n'est pas permis de faire le mal, même pour obtenir un bien supérieur. Si autrefois, les « signes » traditionnels de la mort devaient assurer qu'une personne vivante ne puisse pas être considérée comme morte, aujourd'hui le nouveau concept de Harvard prétend pouvoir traiter un vivant comme un cadavre, pour pouvoir prélever ses organes. En amont de tout cela se trouve ce même mépris pour la vie humaine qui, après avoir imposé la législation sur l'avortement, veut ouvrir les portes à la législation sur l'euthanasie.

TRAITÉ SUR LA TRADITION DIVINE DU CARDINAL FRANZELIN

Après la publication, l'an dernier, de *Tradition et modernisme* du cardinal Billot, le Courrier de Rome a fait paraître la première traduction française du *Traité sur la Tradition divine* du cardinal Franzelin (400 pages, 21 € ou 24 €, port inclus).

L'abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire International Saint-Pie X à Écône a assuré la traduction du traité du cardinal Franzelin, avec une présentation et des notes substantielles qui en facilitent grandement la lecture.

Élevé au cardinalat par le pape Pie IX en 1876, Jean-Baptiste Franzelin (1816-1886) enseigna pendant vingt ans la théologie dogmatique, au collège jésuite de Rome. Théologien écouté lors du premier concile du Vatican en 1870, il publia cette même année un traité sur la tradition, le *De traditione divina*, qui l'a rendu célèbre et que l'on considère à juste titre comme l'ouvrage de référence sur la question. Franzelin ne se contente pas d'y déployer, avec une érudition parfaitement maîtrisée, toutes les ressources de la patrologie grecque et latine. Son traité est construit comme doit l'être une œuvre proprement scientifique. Les deux fonctions, positive et spéculative, de la théologie y sont mises à contribution pour définir avec précision le concept de tradition, dans la dépendance la plus étroite des sources de la révélation. L'ouvrage de Franzelin met ainsi le doigt sur le vice radical du système protestant, qui repose en grande partie sur le refus de ce dogme catholique de la Tradition divine. Il garde surtout toute son actualité, à l'heure où la fausse notion de tradition vivante, qui est au centre des enseignements du concile Vatican II, est à l'origine des confusions doctrinales dont pâtissent bien des fidèles de l'Église catholique.



En couverture, La chaire de saint Pierre au Vatican, par Le Bernin (1657-1666).

ACTUALITÉ DE FRANZELIN

1 - UN OUVRAGE QUI N' A PAS VIEILLI

Le cardinal Jean-Baptiste Franzelin, de la compagnie de Jésus, mourut le 11 décembre 1886, à Rome, laissant le souvenir d'un religieux exemplaire. Il est surtout resté célèbre pour son maître ouvrage, le *De traditione divina*, le grand traité théologique sur la Tradition, paru en 1870. C'est le chef d'œuvre du maître, et comme tous les chefs d'œuvre, c'est un ouvrage qui n'a pas vieilli. Dès que l'on veut se pencher un peu sérieusement sur les textes du concile Vatican II, pour analyser les difficultés qu'ils posent à la conscience des catholiques, on ne peut pas ignorer l'étude de Franzelin ; car la pierre d'angle sur laquelle repose pour une bonne part la nouvelle ecclésiologie, la nouvelle théologie du magistère et de la foi, est l'idée moderniste de la tradition vivante. Et de fait, nous voyons bien comment le traité de Franzelin est aujourd'hui largement mis à contribution, dans un sens ou dans l'autre, par tous ceux qui veulent donner une réponse un peu argumentée aux problèmes soulevés par le dernier concile.

2 - L'AVANTAGE D'UNE TRADUCTION

On ne prête qu'aux riches, d'autant plus facilement, que le commun des mortels est moins bien placé pour faire la part de l'authentique. Dans un passage resté célèbre, saint Jérôme a démasqué, non sans une certaine sévérité, cette tactique de la poudre aux yeux : « Rien de plus facile », dit-il, « que de séduire une plèbe vulgaire et ignorante par un discours volubile, car moins elle comprend, plus elle admire ¹. » Aujourd'hui, nous faisons tous plus ou moins partie de cette plèbe vulgaire et ignorante, parce que la méconnaissance du latin tend à se généraliser. Les ouvrages des grands théologiens d'avant le dernier concile en deviennent de moins en moins faciles d'accès. Aura beau mentir, ou s'abuser, qui vient de loin ... L'avantage d'une traduction ² est de donner accès à la véritable pensée de l'auteur : chacun peut juger sur pièces, sans gloses ni oracles. C'est Franzelin qui parle.

Le traité de Franzelin comporte quatre grandes parties, qui totalisent 26 thèses (ou chapitres). La première partie (thèses 1-12) étudie en détail la notion de Tradition divine. C'est la partie la plus importante et donc la plus longue, qui représente à elle seule la moitié de l'ouvrage. La deuxième partie (thèses 13-17) est consacrée aux monuments de la Tradition, c'est-à-dire aux sources grâce auxquelles la Tradition est conservée et parvient jusqu'à nous. La troisième partie (thèses 18-21) examine la nature des rapports qui existent entre la Tradition et l'Écriture. Enfin, la

quatrième partie (thèses 22-26) porte sur l'explicitation du dogme, et montre en quel sens on peut admettre un certain progrès de la Tradition.

3 - BREF EXAMEN CRITIQUE DU PROTESTANTISME

Le premier souci de Franzelin est de porter le coup de grâce au protestantisme. Et il le fait avec méthode, en indiquant tout de suite le point central du débat : « Existe-t-il, en dehors des Écritures, un autre organe grâce auquel se conserve en toute sécurité la doctrine pure et intègre transmise à l'origine par le Christ et par les apôtres ? Les protestants sont bien obligés de le nier, s'ils veulent sauvegarder leur hérésie ³. »

L'essentiel de la réfutation se trouve dans la thèse 20, lorsque Franzelin explique l'existence de la Tradition divine, telle que le magistère de l'Église la transmet et la propose de vive voix, et qui passe avant les Écritures inspirées ⁴. Le principe sur lequel repose tout le protestantisme est en effet la négation même de la Tradition. Il s'énonce ainsi : « Nous croyons, nous confessons et nous enseignons qu'il y a une seule règle et une unique norme d'après laquelle on doit estimer et juger tous les dogmes et tous les docteurs, il n'y en a pas d'autre que les écrits des prophètes et des apôtres, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. » Mais c'est là un principe qui ne se trouve nulle part dans les écrits inspirés, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament. « C'est pourquoi », conclut Franzelin, « si les protestants partent du principe qu'on ne doit rien croire en dehors de l'Écriture, par le fait même ils croient et imposent à croire en guise de principe premier [...] un postulat qui n'est pas dans l'Écriture et qu'ils présentent comme leur dogme à eux. En énonçant ce principe d'après lequel ils nient qu'on doive croire autre chose que l'Écriture, il affirment par le fait même qu'il faut croire ce qui n'est pas dans l'Écriture et il y a là une contradiction manifeste. »

Ce n'est pas tout. « Toutes les sectes protestantes tiennent encore, dans leur profession de foi comme en pratique, certaines positions, qu'ils n'ont pu qu'emprunter à la tradition de l'Église catholique, puisqu'elle ne sont consignées nulle part dans les Écritures ». Par exemple, l'inspiration des livres saints ou encore la sanctification non plus du sabbat mais du dimanche. « Ces croyances », remarque justement Franzelin, « reposent uniquement sur la tradition et l'autorité du magistère de l'Église catholique, on n'en trouve nulle trace écrite. »

La conclusion s'impose : « Voilà pourquoi ce principe de base du protestantisme, tel qu'ils l'énoncent dans leurs sym-

boles de foi, implique en lui-même contradiction et contredit tout le reste de leur doctrine. » C'est la contradiction où on s'enferme dès que l'on rejette l'institution divine du magistère ecclésiastique, qui est « l'institution fondamentale établie par le Christ ». L'Écriture est seulement « une source partielle et un instrument au service de la doctrine ». C'est pourquoi, « le Christ et les apôtres déclarent explicitement et de mille manières cette institution fondamentale du magistère ; mais il n'en va pas de même pour ce qui est de mettre la doctrine par écrit : le Christ n'a jamais donné un tel précepte à ses apôtres. [...] Ces derniers n'ont pas tous composé des écrits, et encore moins ont-ils pensé qu'ils devaient renfermer dans des livres toute la doctrine qu'ils prêchaient ⁵. »

4 - CONSTANCE ET UNANIMITÉ DE LA PRÉDICATION DE L'ÉGLISE

4.1 - Un magistère traditionnel et constant

Franzelin montre ensuite que le magistère de l'Église doit se définir dans un sens très particulier, car c'est un magistère essentiellement traditionnel ⁶. Il y a en effet une différence essentielle entre le tout premier magistère des apôtres et celui de leurs successeurs. « L'apostolat fut institué pour fonder l'Église, en prêchant toute la vérité révélée. Par le fait même, les successeurs des apôtres ne peuvent avoir pour fonction de révéler encore une autre vérité ; ils doivent au contraire conserver et prêcher dans son intégrité et sa signification authentique toute la vérité que les apôtres ont reçue. » Le magistère apostolique est l'organe de la révélation, tandis que le magistère ecclésiastique est l'organe de la tradition, et la tradition dépend de la révélation comme de sa règle et de son principe fondamental. « Le magistère appartient aux apôtres comme à ceux qui vont promulguer pour la première fois toute la révélation de la foi catholique [...] tandis que chez leurs successeurs, c'est un magistère qui doit prêcher dans sa totalité cette doctrine, dont la révélation est désormais achevée. »

Si le magistère ecclésiastique dépend du magistère apostolique comme de sa règle, la prédication de ce magistère ecclésiastique doit rester conforme à celle des apôtres : cette prédication traditionnelle reste constante : « Les successeurs des apôtres apparaissent toujours comme les témoins et les docteurs chargés de proposer uniquement ce qu'ils ont reçu des apôtres. Car leur charge et leur office a pour objet de demeurer fidèles à l'enseignement qu'ils ont reçu et aux vérités qui leur ont été confiées par les apôtres, comme des disciples qui reconnaissent leur maîtres. »

1. SAINT JÉRÔME, *Lettre 52 à Népotien*, n° 8 dans PL, 22/534.

2. La première traduction française du traité de Franzelin vient d'être publiée aux Éditions du Courrier de Rome.

3. Thèse 3, n° 26.

4. Thèse 20, n° 436-438.

5. Thèse 4, n° 40.

6. Thèse 22, n° 470-472.

4.2 - Un magistère vivant

Il est vrai que l'Église explicite l'expression des vérités révélées et procure ainsi aux fidèles une intelligence plus pénétrante du dépôt de la foi. C'est en ce sens que l'on a pu dire que le magistère traditionnel était aussi un magistère vivant.

En effet, « il est clair que des vérités objectives peuvent faire partie du dépôt de la foi, sans que pour autant la prédication publique de l'Église les ait toujours proposées de façon suffisante pour que l'on soit tenu d'y adhérer par un acte de foi catholique **explicite**. Et on peut démontrer qu'il en fut bien ainsi de fait. Il suffit de s'appuyer sur toutes les définitions des conciles et des papes, qui déclarent comme étant de foi des vérités à propos desquelles les théologiens catholiques suivaient jusque là des avis différents, sans préjudice de la foi et de leur appartenance à l'Église. Et ils étaient tous d'accord pour reconnaître que ces vérités ne faisaient pas encore partie du dépôt de la foi, tel que l'Église l'avait suffisamment déclaré et imposé à croire. On peut aussi établir la même conclusion en observant qu'il y a encore aujourd'hui plusieurs questions théologiques qui ne sont pas définies, que les papes et les conciles ont laissées sciemment et volontairement sans solution et qui concernent pourtant le sens de certains points de la révélation ⁷. »

Cela s'explique aisément ⁸. « Les dogmes révélés par Dieu sont d'autant plus féconds qu'ils sont plus profonds. Ils peuvent correspondre d'une infinité de manières aux exigences des différentes époques. Ils s'opposent à des erreurs fort diverses, telles que la faiblesse ou la perversité humaines peuvent les inventer. » C'est seulement lorsque ces erreurs font leur apparition que l'explicitation s'avère nécessaire. En effet, ces erreurs remettent en cause la vérité implicite qui jouissait jusque là d'une possession pacifique. Pour maintenir la tranquillité de l'ordre au sein de la croyance et éviter les divisions au sein de l'Église, le magistère doit se prononcer et affirmer sur le ton solennel qui lui appartient la vérité qui est désormais mise en doute. « Il pouvait donc y avoir dans cette prédication des apôtres des vérités énoncées sans trop de précisions et à cause des hérésies qui survinrent par la suite, il devint nécessaire d'en donner une explication plus précise, pour réfuter directement une certaine forme d'erreur. Ainsi, les Pères et les conciles ont défini des expressions et l'Église a consacré des formules qui prirent la valeur de professions de foi. »

Cette prédication devient plus précise lorsque le magistère de l'Église donne **une intelligence** plus profonde du dogme. Il y a progrès non du dogme mais de **l'intelligence du dogme** chez les fidèles, qui sont

davantage protégés contre les attaques de l'erreur. C'est le passage d'une connaissance implicite à une connaissance explicite ; le changement affecte le mode selon lequel va s'exercer l'adhésion de l'intellect du fidèle à l'objet de foi. L'objet de foi reste inchangé, et il est formellement révélé avant comme après la définition du pape.

Le fidèle croyait par exemple jusqu'ici implicitement à l'Immaculée Conception en croyant explicitement que la Très Sainte Vierge possédait la plénitude de grâce (Lc, 1/28). Cette plénitude de grâce implique beaucoup de choses, et en particulier la conception indemne du péché originel. Cette conséquence particulière a été explicitée par la définition du pape Pie IX (tandis qu'une autre conséquence particulière sera explicitée par Pie XII lorsqu'il proclamera le dogme de l'Assomption). Depuis lors, le fidèle est tenu de croire **non plus seulement implicitement** mais encore **explicitement** la vérité de l'Immaculée Conception. L'évolution porte donc précisément et exclusivement sur **le mode de la croyance** : la façon dont le croyant exerce son acte, de façon implicite et explicite et non sur l'objet de la croyance.

4.3 - Aux antipodes de la nouvelle tradition vivante

Ainsi donc, d'une part le progrès de cette intelligence doit s'accomplir « dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée » ⁹, sans remettre en question la teneur objective du dépôt révélé. D'autre part, c'est le magistère infaillible et constant, le magistère traditionnel de l'Église, et lui seul, qui doit donner cette intelligence, non la simple raison naturelle ni la seule philosophie. C'est pourquoi, Franzelin rappelle encore ¹⁰ la définition solennelle de la constitution *Dei Filius*, avec laquelle le concile Vatican I, a consacré de son autorité cette propriété essentielle du magistère ecclésiastique, qui est d'être un magistère constant. « La doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée comme une découverte philosophique à faire progresser par la réflexion de l'homme, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour qu'elle le garde fidèlement et le présente infailliblement. En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée ¹¹. » À cette définition, correspond le canon suivant : « Si quelqu'un dit qu'il est possible que les dogmes proposés par l'Église se voient donner parfois, par suite du progrès de la science, un sens différent de celui que l'Église a com-

pris et comprend encore, qu'il soit anathème ¹². »

Cette définition est importante, car elle condamne à l'avance la notion fautive de la tradition vivante. L'ancêtre de cette notion est le prêtre allemand Antoine Günther (1783-1863), qui fut condamné en 1857 par le pape Pie IX, réaffirmant « le caractère constamment immuable de la foi » ¹³. Pour Günther, au contraire, l'intelligence de la foi se développe et évolue au cours du temps, grâce au simple apport de la philosophie et de la raison naturelle, et non pas grâce au Saint-Esprit qui assiste le magistère infaillible de l'Église. Selon lui, « il fallut attendre la découverte de cette vraie philosophie pour ouvrir la voie à l'intelligence parfaite de toute la révélation » ¹⁴ et dans ce développement de la vérité au cours du temps, le seul rôle du magistère de l'Église est « de décider quel est, parmi les différentes manières successives de comprendre le dogme, celle qui est la plus adaptée au moment présent » ¹⁵. C'est pourquoi « on doit considérer ces définitions que l'Église promulgue aux différentes époques de son histoire comme si elles contenaient une certaine part de vérité, sans y voir la vérité tout court et la véritable intelligence proprement dite du dogme ¹⁶. »

Il suffira de faire dépendre le développement de la vérité non plus du développement de la raison naturelle ou de la philosophie mais de l'évolution de la conscience individuelle ou du sentiment religieux pour aboutir à la conception rénovée de la tradition vivante, telle qu'elle sévit aujourd'hui avec le néo-modernisme. Mais pour être revue et corrigée par la philosophie immanentiste, qui sert de base à ce modernisme, cette nouvelle conception procède en droite ligne de Günther, et mérite toujours la condamnation du pape Pie IX.

5 - MAGISTÈRE HIÉRARCHIQUE ET CROYANCE DES FIDÈLES

La tâche du magistère est de conserver intacte la foi de l'Église. Comme l'explique Franzelin ¹⁷, cela implique deux vérités. « D'une part le Saint-Esprit conserve dans la société des fidèles l'intégrité de la foi toujours intacte. D'autre part, le Saint-Esprit obtient un tel résultat non seulement en agissant directement et sans recourir à un ministère visible, mais aussi à travers l'exercice du magistère authentique des successeurs des apôtres ¹⁸. »

Bien sûr le Saint-Esprit peut toujours agir à l'intime des âmes, par la grâce. Cependant, cette action mystique est inséparable de l'action sociale du magistère. Le Saint-Esprit agit dans les âmes dans la

12. Concile Vatican I, constitution *Dei Filius*, canon 3 du chapitre 4 dans DS 3043.

13. Pie IX, Bref *Eximiam tuam* à l'archevêque de Cologne, du 15 juin 1857 dans DS 2829.

14. Thèse 25, n° 525.

15. Thèse 25, n° 525.

16. Thèse 25, n° 525.

17. Thèse 12, n° 193-209.

9. Concile Vatican I, constitution *Dei Filius*, chapitre 4 dans DS 3020.

10. Thèse 25, n° 529.

11. Concile Vatican I, constitution *Dei Filius*, chapitre 4 dans DS 3020.

7. Thèse 23, n° 490.

8. Thèse 23, n° 485 et 489.

mesure où les âmes restent dans la dépendance de la hiérarchie de l'Église. « Lorsqu'on parle de cette grâce intérieure en l'appelant *doctrine, révélation, témoignage*, on ne doit pas entendre les expressions de ce genre au sens où elles excluraient la grâce extérieure et la prédication authentique. On doit au contraire les prendre comme si elles signifiaient en même temps cette deuxième notion ¹⁹. » Tous les passages de l'Écriture sur lesquels les protestants ont voulu se baser pour défendre leur postulat du libre examen ou d'une inspiration individuelle directe (1 Jn, 2/18-21 et 2/24-27 ; Isaïe, 54/13 ; Jér, 31/31-34) ne peuvent pas s'entendre à l'exclusion de l'activité du magistère, mais supposent au contraire cette activité ²⁰.

Il y a donc une dépendance essentielle de l'Église enseignée vis-à-vis de l'Église enseignante. Et plutôt que de parler, à propos des fidèles, d'une « infailibilité passive de l'Église », Franzelin estime qu'il vaudrait mieux « distinguer l'infailibilité dans la croyance et l'infailibilité dans l'enseignement, ou encore l'infailibilité de l'obéissance de la foi et celle de la prédication et de la définition de la foi ²¹. »

Sans doute, saint Hilaire a-t-il pu dire que « les oreilles du peuple sont plus saintes que les cœurs des prêtres » ²². Mais cette expression doit s'entendre dans un sens bien précis. « Le peuple », dit Franzelin, « préfère demeurer dans l'unité et en accord de pensée avec les prêtres qui demeurent eux-mêmes dans l'unité et en accord de pensée avec l'Église, plutôt que de suivre la doctrine des prêtres qui se sont détachés de l'unité et de la foi commune. Il serait parfaitement absurde d'entendre ici les cœurs des prêtres sans précision, ou de penser que le peuple soit établi juge des prêtres. Car l'ordre est exactement inverse et les cœurs des prêtres, la conscience de leur foi et l'intelligence catholique des pasteurs demeurant dans l'unité de l'Église sont la cause ministérielle et l'organe grâce auquel l'Esprit de vérité modèle les saintes oreilles du peuple, en formant le sens et l'intelligence catholique de ceux auxquels il revient d'écouter, d'apprendre et de rendre l'obéissance de la foi ²³. » Le sens de la foi (« *sensus fidei* ») est donc l'effet, non la

cause, de l'activité du magistère ecclésiastique.

**6 - EN CAS DE NÉCESSITÉ :
LE RECOURS À LA DOCTRINE DE TOUJOURS**

Pour le prouver, Franzelin envisage même un cas limite (dont on pourrait penser aujourd'hui qu'il n'est rien moins que théorique). « Il peut sans doute arriver que des évêques, même nombreux, même ceux de provinces entières, perdent la foi et que pourtant la plus grande partie du troupeau des fidèles demeure dans la profession de foi catholique et préfère se rattacher dans l'unité et l'accord de pensée aux successeurs des apôtres, qui demeurent eux-mêmes attachés dans l'unité et l'accord de pensée au centre de l'unité, c'est-à-dire au siège de Pierre ²⁴. »

Dans une pareille situation critique, l'Église enseignée aura toujours le moyen de reconnaître l'authentique prédication de l'Église enseignante, car celle-ci doit toujours demeurer comme telle, d'une manière ou d'une autre, chez une partie au moins des pasteurs, demeurés fidèles. Et il y aura toujours un signe indubitable pour reconnaître cette prédication. Mais Franzelin ne dit pas que c'est d'abord et avant tout la prédication des pasteurs qui obéissent au successeur de Pierre. C'est la prédication des pasteurs qui obéissent au successeur de Pierre, en tant que celui-ci obéit lui-même au Christ, en continuant à transmettre le dépôt. Le véritable magistère doit toujours rester un magistère constant et traditionnel. Il suffit « qu'il soit constant à transmettre la doctrine déjà reçue une fois pour toutes, et c'est moyennant cette constance qu'il demeure pour le peuple catholique une norme vivante qui règle sa foi et le lien qui établit son unité » ²⁵.

La constance de l'enseignement traditionnel est donc le critère par excellence, nécessaire et suffisant, de la prédication authentique de la foi catholique. « Il est impossible qu'une doctrine révélée, après avoir été unanimement défendue et explicitement professée parmi les successeurs des apôtres, en vienne à être niée à l'intérieur de l'Église. Et réciproquement, il est impossible qu'une doctrine, après avoir été niée et condamnée à l'unanimité, soit défendue ²⁶. »

7 - L'ACTUALITÉ DE FRANZELIN

Mgr Lefebvre a toujours invoqué ce

critère de la constance, l'argument des 20 siècles de Tradition, pour justifier la résistance des catholiques, face aux erreurs du concile Vatican II. En particulier, il est clair que les enseignements de la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse (spécialement au n° 2) qui sont l'expression même des erreurs solennellement condamnées par le magistère infailible du pape Pie IX dans l'encyclique *Quanta cura* de 1864. Il est donc impossible d'accepter ce texte du concile Vatican II.

« Nous sommes obligés de constater que l'orientation que prend l'Église actuellement se trouve en contradiction avec ce que vos prédécesseurs ont dit. Et nous voilà obligés de choisir. C'est un drame pour nous. Choisir entre l'Église d'aujourd'hui, l'orientation de l'Église d'aujourd'hui et ce que l'Église a enseigné pendant deux mille ans.

Que pouvons-nous faire ? Nous ne pouvons que nous rapporter à deux mille ans de Tradition. Ce n'est pas possible de nous détacher de l'Église. Ce serait faire un schisme. Nous détacher de l'Église de deux mille ans ! [...]. Nous voyons les erreurs qui sont enseignées actuellement, les pratiques contraires à la tradition de l'Église ; des choses qui sont contraires à notre foi. Nous devons dire : non. Nous ne pouvons pas accepter ce qui va à l'encontre de notre foi. Qui que ce soit qui nous l'enseigne. Même si c'est un ange venu du Ciel, disait saint Paul, nous ne pouvons pas abandonner notre foi.[...] Et c'est pourquoi nous nous attachons à la Tradition de l'Église. Parce que, en restant fidèle à ce que l'Église a toujours enseigné pendant deux mille ans, nous sommes sûrs et certains de ne pas nous tromper ²⁷. »

En invoquant cet argument des 20 siècles de Tradition, Mgr Lefebvre n'a fait que suivre les enseignements jadis reçus de ses maîtres au Séminaire Français de Rome, enseignements qui étaient et restent toujours l'expression de la doctrine catholique de l'Église. C'est le mérite de Franzelin d'en avoir donné la formulation théologique la plus achevée. C'est pourquoi, la lecture de son ouvrage peut utilement éclairer les esprits, en leur faisant mieux comprendre le bien-fondé et la nécessité de cette résistance aux erreurs du dernier Concile.

Abbé Jean-Michel GLEIZE

18. Thèse 12, n° 193.

19. Thèse 12, n° 202.

20. Thèse 12, n° 202-205.

21. Thèse 12, n° 194, note 1.

22. SAINT HILAIRE, *Contre Auxence*, n° 6 dans PL, 10/613, cité par Franzelin, thèse 12, n° 209.

23. Thèse 12, n° 209.

24. Thèse 12, n° 209.

25. Thèse 12, n° 209.

26. Thèse 9, n° 158.

27. MGR LEFEBVRE, *Homélie à Ecône*, le 19 septembre 1976 dans *Vu de haut*.

LIVRES DISPONIBLES

**VOUS POUVEZ COMMANDER
NOS PUBLICATIONS AU
COURRIER DE ROME**

SAINT PIE X

**DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA
SAINTETÉ SAINT PIE X**

2 tomes reliés -
Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99 €
Ensemble d'interventions et écrits du saint pape.
UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

**CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA
LUTTE CONTRE LE MODERNISME
« DISQUISITIO »**

1 volume 323 p. - 160x240 23 €
Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.
Un bon complément aux deux autres ouvrages.

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE

YVES CHIRON

1 volume, 346 p. - 21 €

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, a avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

CATÉCHISME DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

CATÉCHISME DE SAINT PIE X

164 p. - 20 € (cartonné), 10 € (broché)

Reproduction du catéchisme de 1912, fait par ordre de saint Pie X qui l'a prescrit à toute la Province ecclésiastique de Rome. Ce catéchisme voulu par saint Pie X, « plus bref et adapté aux exigences actuelles » a été très répandu en Italie et ignoré en France.

TÉMOIGNAGES**LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE HISTOIRE**

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 p. - 9,9 €

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux soeurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitula « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

LE MESSAGE DU PADRE PIO

KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p. - 11 €

Fille spirituelle de saint Padre Pio, Katarina Tangari raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le saint moine stigmatisé.

KATHARINA TANGARI

YVES CHIRON

1 volume 416 p. - 20 €

Parution fin novembre 2006

Yves Chiron retrace la vie exceptionnelle de Katharina Tangari, fille spirituelle de saint Padre Pio, membre du Tiers-ordre dominicain, qui a connu les prisons anglaises en Italie de 1943 à 1946, a été emprisonnée en Tchécoslovaquie en 1971 et 1972 pour son aide aux catholiques, et est venue en aide aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Son itinéraire et la façon dont elle a surmonté ses épreuves sont exemplaires pour notre temps.

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTS

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 p. - 3,8 €

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE**STAT VERITAS**

ROMANO AMERICO

1 volume 190 p. - 21 €

Ce livre est la suite de « Iota Unum ». C'est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre « Tertio Millennio adveniente » du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?

1 volume 35 p. - 1,5 €

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr Lefebvre suite aux sacres de 1988.

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 p. - 1,5 €

Lorsque Mgr Lefebvre fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fautive de la Tradition dans son caractère vivant; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 p. - 9,15 €

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « Courrier de Rome » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 p. - 18,3 €

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

**POLITIQUE ET RELIGION
ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE**P^R PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 p. - 10 €

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

TRADITION ET MODERNISME

CARDINAL BILLOT, S.J. (1846-1931)

Édition 2007 - 200 p. - 20 €

Ce livre est traduit pour la première fois en français par M. l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur au séminaire d'Écône. Le cardinal Billot a joué un rôle décisif pour seconder le pape saint Pie X dans l'analyse du modernisme.

MAÇONNERIE - POLITIQUE**MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES**

ÉPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON

Réédition - 800 p. - 39,5 €

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre « l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse! » (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement. Plus de 100 pages de mises à jour.

GUERRE EN YUGOSLAVIE ET EUROPE CHRÉTIENNE

1 volume 57 p. - 3,7 €

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 p. - 6,9 €

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée! par le journaliste Mino Pecorelli le 12 septembre 1978. La liste Pecorelli fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église?

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE, 8 et 10 décembre 1994 - 165 p. - 12 €.

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II, 2 et 5 janvier 1996 - 482 p. - 27,4 €.

3. LA TENTATION DE L'ŒCUMÉNISME, 21 et 24 avril 1998 - 518 p. - 22,9 €.

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE 3, 4 et 5 août 2000 - 347 p. - 23 €.

5. LA MESSE EN QUESTION 12, 13, 14 avril 2002 - 505 p. - 25 €.

6. PENSER VATICAN II QUARANTE ANS

Les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander par fax (0149628591) ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 € ajouter 3 €, au-dessus de 16 € jusqu'à 40 € ajouter 5 €, de 40 à 100 € ajouter 6 €, au-dessus de 100 € frais de port.

COURRIER DE ROME

Edition en Français du Périodique

R o m a i n S S No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse: B.P. 156 78001 Versailles Cedex

N CPPAP: 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E- mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien: 40 , normal: 20 ,
- ecclésiastique: 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome

• Suisse

- de soutien: CHF 100, normal CHF40 - ecclésiastique: CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses -Sion C/n 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien: 48 ,
- normal: 24 ,
- ecclésiastique: 9,50

Règlement :

IBAN: FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057